



AMBASSADE D'AUSTRALIE EN FRANCE

PRIX SADLIER STOKES 2017

INFORMATIONS RELATIVES À LA CANDIDATURE

Le prix Sadlier Stokes, offert par l'ambassade d'Australie en France, a été créé par le Gouvernement australien en 1989 pour rendre hommage au courage extraordinaire du Lieutenant Clifford Sadlier et du Sergent Charlie Stokes lors de la bataille décisive de Villers-Bretonneux le 25 avril 1918.

A l'heure des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale, l'ambassade d'Australie a choisi d'ouvrir ce prix à l'ensemble des établissements scolaires français pour donner à tous l'opportunité de participer à leur façon au devoir de mémoire.

Attribution du prix

L'ambassade d'Australie remet une somme totale de 4 500 € (quatre mille cinq cents euros), répartie entre trois établissements scolaires. Cette somme est ventilée comme suit :

- 1 500€ (mille cinq cents euros) attribués à une école primaire,
- 1 500€ (mille cinq cents euros) attribués à un collège d'enseignement secondaire,
- 1 500€ (mille cinq cents euros) attribués à un lycée.

Tous les établissements scolaires français ont la possibilité de participer.

Critères de sélection

Le jury tiendra compte des critères ci-dessous pour attribuer les prix :

1. Projet : Pour être pris en considération, chaque projet devra répondre aux critères suivants :
 - Ce projet doit avoir un **lien avec la participation de l'Australie à la Première Guerre mondiale ou avec les activités de commémorations de l'Australie en France.**
 - Il peut être réalisé sous **toute forme de support pédagogique** : exposition, spectacle, poésie, nouvelles, jeu de piste, journal, etc.
 - Il est ouvert à **toutes les disciplines enseignées** : français et langues étrangères, sciences, arts, histoire et géographie, éducation civique, philosophie, technologie, informatique, etc.
 - Ce projet doit être réalisé dans l'année scolaire 2016-2017. **Le formulaire d'inscription doit parvenir à l'ambassade d'Australie sous forme électronique au plus tard le mercredi 1^{er} février 2017.**

- **Le dossier de présentation du projet**, qu'il soit abouti ou en cours de réalisation, devra être soumis complet et dûment rempli au plus tard **le vendredi 17 mars 2017**.
2. Présentation :
- Le dossier de **présentation du projet final** constituera un critère de sélection et les candidats sont invités à transmettre à l'ambassade tout support qu'ils jugent utiles pour appuyer leur candidature (au format électronique ou par courrier) **au plus tard le vendredi 17 mars 2017** : dossier papier, images ou photos, vidéos, etc. **Toutes les sections** du formulaire doivent être remplies. Si nécessaire, des pages supplémentaires peuvent être ajoutées.

Procédure de candidature et de sélection

1. Un formulaire d'inscription est mis en ligne sur le site de l'ambassade d'Australie : www.france.embassy.gov.au. Il doit être signé par l'enseignant(e) et contresigné par le directeur d'établissement et envoyé sous forme électronique dûment rempli à Thaïs Laborde, chargée des relations publiques (thais.laborde@dfat.gov.au ou info.paris@dfat.gov.au) **au plus tard le 1^{er} février 2017**.
2. Le dossier de présentation du projet doit être envoyé soit par courrier électronique à thais.laborde@dfat.gov.au ou info.paris@dfat.gov.au soit par courrier à : Thaïs Laborde – Relations publiques – 4 rue Jean Rey – 75724 Paris Cedex 15. Pour toute question concernant la procédure, vous pouvez la joindre au 01 40 59 34 15. **La date limite d'envoi est le vendredi 17 mars 2017**.
3. Les dossiers de présentation des projets seront examinés par un jury constitué de trois membres de l'ambassade d'Australie. Celui-ci pourra consulter le directeur de l'établissement, et pourra également interroger le candidat sur le contenu de sa demande si cela est jugé nécessaire. Les recommandations du jury seront soumises à l'ambassadeur d'Australie en France, qui prendra la décision finale.
4. Les lauréats seront prévenus par téléphone à partir du mercredi 5 avril 2017 et un courrier leur sera envoyé, confirmant l'attribution du prix.
5. Le prix sera remis aux lauréats lors des commémorations annuelles de l'Anzac Day, le 25 avril, à Villers-Bretonneux (Somme). Un ou plusieurs représentants des classes lauréates pourront être présents lors de la cérémonie de remise du prix.

Modalités d'attribution

1. Les bénéficiaires du prix s'engagent à citer l'ambassade d'Australie en France comme organisme leur ayant octroyé ces fonds. Les candidats s'engagent à être disponibles pour des entretiens ou pour toute publicité qui pourra être faite autour de leurs projets.
2. Les bénéficiaires du prix devront envoyer à Thaïs Laborde, Chargée des relations publiques, un rapport écrit détaillant comment les fonds ont été utilisés au bénéfice de l'école avant le vendredi 30 juin 2017.